



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 6 avril 2022

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est une espèce invasive. Il participe à la disparition d'autres espèces d'insectes, notamment l'abeille. Originaire d'Asie continentale, il a été signalé pour la première fois en France en 2004. Sans prédateur, le frelon asiatique s'est largement implanté sur le territoire de la Seine-Maritime et affecte fortement l'apiculture et la biodiversité.

C'est dans ce contexte et dans le cadre d'un protocole commun avec la préfecture de la Seine-Maritime et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime, que le Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux (GDMA) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) ont créé une plateforme d'accueil téléphonique. Elle apporte son expertise et fournit une liste d'entreprises référencées ayant signé une charte de bonnes pratiques. Ainsi, au cours de l'année 2021, ce sont 2419 signalements qui sont parvenus à la plateforme.

Un site Internet a été mis en place permettant l'identification du frelon et proposant une liste de prestataires qui répondent favorablement aux critères de référencement de la plateforme de lutte collective :

- Certifiés pour l'usage des biocides,
- Engagés à utiliser des méthodes et des produits non toxiques pour l'environnement,
- Engagés à être transparents sur les prix pratiqués en fonction de la situation des nids.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Le site se trouve à l'adresse: <http://www.frelonasiatique76.fr/> .
La plateforme départementale peut être jointe au : 02 77 64 57 76.

En cas de découverte d'un nid, ne pas tenter de le détruire, même si celui-ci est de petite taille et facilement atteignable. Il n'est pas recommandé de s'approcher à moins de 5 mètres d'un nid de frelons. Plus la colonie qu'il renferme est grande, plus le risque de subir l'attaque d'un essaim d'ouvrières est important.

Enfin, l'installation de pièges artisanaux est à proscrire. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des populations d'insectes présentes dans ce milieu et ne se révèlent pas efficaces dans la lutte contre les frelons asiatiques.